

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches

SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

21 novembre 2002

Monsieur le président
Membres de la Commission

Le Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN) regroupe 38,000 dans 385 syndicats sur les régions administratives de Québec (03) et Chaudière-Appalaches (12). Nos membres proviennent de tous les secteurs d'activités, tant dans le secteur public que le secteur privé.

Ce n'est pas d'hier que la CSN revendique des modifications au niveau du mode de scrutin. À l'occasion de la présentation d'un livre vert sur la réforme électorale par le gouvernement péquiste de René Lévesque en 1980, la CSN et la CEQ (aujourd'hui la CSQ) ont déposé conjointement un mémoire qui favorisait un scrutin proportionnel dont les mécanismes permettaient une représentation proportionnelle régionale, complétée par des correctifs proportionnels appliqués ensuite au niveau national. Le résultat de cette proposition permettait une représentation nationale des partis politiques qui correspondait globalement à l'expression de la volonté populaire à l'échelle du Québec.

Par la suite, à l'occasion de la Commission Bélanger-Campeau, la CSN a réaffirmé la nécessité de l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel sans toutefois préciser de mécanismes comme en 1980. Cette orientation fut reprise par le congrès de la CSN en 1999 et dernièrement, par celui du mois de mai dernier.

Au Québec, un large consensus grandissant non-partisan se dessine pour exiger cette réforme tant attendue et nous, du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN), en faisons partie.

Pourquoi procéder à une réforme du mode de scrutin

Voici quelques données significatives qui militent en faveur d'un changement de la réforme du mode de scrutin. Ces constats sont tirés de l'élection provinciale de 1998 :

- lors des dernières élections, 58 % des électeurs n'ont pas voté pour le PQ, alors que ce dernier élisait 61 % des députés;
- 2 200 000 personnes auraient voté inutilement;
- 1 139 000 personnes se sont abstenues de voter;
- 46 700 personnes ont annulé;
- pour une troisième fois dans notre histoire électorale, le parti politique, deuxième aux intentions de vote, prend pourtant le pouvoir. Les autres élections se sont déroulées en 1944 et 1966;
- dans 49 circonscriptions, le député élu l'a été par moins de 50 % des voix. Par exemple à Laval, quatre péquistes ont été élus et seulement un libéral, alors que dans l'ensemble de ces circonscriptions, le parti libéral a récolté 12 900 votes de plus;
- dans l'ensemble de la province, 1/8 des électeurs (environ 480 500) ont voté pour l'ADQ, même si ce dernier n'a obtenu qu'un seul siège;
- doit-on interroger un système qui donne des résultats au point où, par exemple, il aurait fallu au PLQ 300 000 votes de plus pour obtenir autant de députés que le PQ?
- la situation actuelle n'offre parfois pour certains électeurs que le choix de voter pour le moins pire;
- en ce moment, le parlement est composé d'une opposition représentant 55 % de l'électorat et pourtant elle n'a pas de pouvoir;
- les nouveaux partis, incapables de se faire élire parce que les intentions de vote ne leur sont jamais ou rarement favorables, finissent par se saborder et s'éliminent ainsi de la carte électorale; cela laisse toute la place aux deux seuls «gros» partis;

- la place des femmes et des minorités est tout à fait inadéquate. Les partis politiques laissés à eux-mêmes sont incapables de se donner un code d'éthique qui va dans ce sens-là;
- que doit-on penser des votes en bloc dans certaines régions qui, élection après élection, réalisent le même parti, ignorant par le fait même une partie très importante de l'électorat;
- quand de 30 % à 40 % des électeurs dans ces circonscriptions, par exemple le Pontiac, le Saguenay Lac St-Jean, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine, sont contraintes leur vie entière à voter « *inutilement* », des changements s'imposent.

Devant le cynisme grandissant de la population québécoise, nous pensons qu'il est plus qu'urgent de donner un coup de barre afin de revaloriser et de redonner une certaine crédibilité à notre système politique. Trop de personnes ont l'impression que leur vote ne compte pas, que de voter pour une personne candidate qui ne provient pas des partis politiques principaux équivaut à gaspiller leur vote. Bref, les gens sont de plus en plus désabusés. Nous faisons facilement ce constat auprès des personnes syndiquées que nous représentons.

Avoir le droit de voter ne constitue pas en soi un geste démocratique si la volonté populaire exprimée n'est pas tenue en compte. Notre mode actuel n'en tient pas compte. Il n'est pas normal qu'un parti puisse arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que le parti adverse! Un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En exerçant son droit de vote, la citoyenne et le citoyen s'exprime sur la façon dont elle et il veut se développer.

La grande majorité des régimes démocratiques dans le monde s'assurent que les votes des électrices et des électeurs soient d'égale importance. Pas au Québec. En 1998, comme lors de toutes les autres élections, notre mode de

scrutin a déformé la volonté des citoyennes et des citoyens : 42 % des citoyennes et citoyens avaient voté en faveur d'un parti et notre mode de scrutin lui a attribué 61 % des sièges; 44 % des personnes votantes avaient voté en faveur d'un deuxième parti et notre mode de scrutin lui a attribué 38 % des sièges; 12 % avaient voté en faveur d'un troisième parti et notre mode de scrutin lui a attribué 1 % des sièges. Devant cet état de faits, ce n'est pas étonnant que la population se questionne de plus en plus sur la pertinence d'exprimer son droit de vote et fait souvent le constat d'un sentiment d'impuissance.

De plus, un scrutin proportionnel visera une représentation équitable entre les femmes et les hommes. Actuellement, il n'y a que 32 femmes députées au Québec. Elles représentent 25 % des personnes élues. Si la tendance se maintient, c'est-à-dire l'augmentation moyenne de 3.8 % de femmes à chaque élection provinciale depuis 1976, il faudra attendre 2033 avant que les femmes québécoises atteignent la parité à l'Assemblée nationale. Certes, un mode de scrutin ne peut garantir à lui seul une représentation paritaire, mais des mesures sont à mettre en place pour obliger les partis politiques à présenter un nombre égal de candidatures féminines et masculines.

C'est aussi par ce billet que nous pourrions assumer une meilleure représentation des régions du Québec, surtout pas par la création d'une Chambre des régions qui aurait pour effet, selon nous, d'alourdir une fois de plus la structure politique du Québec.

La composition de l'Assemblée nationale du Québec reflétera davantage les différentes tendances politiques et les différentes composantes de la société québécoise. Nous pensons également que l'élection d'un gouvernement par mode proportionnel amènera un environnement plus sain de discussions, de réels débats et de consensus plutôt qu'un fonctionnement arrogant en imposant sa volonté, tout simplement parce qu'un parti ou un autre est majoritaire à l'Assemblée nationale.

Conclusion

Loin de nous de vouloir nous étendre sur les différents mécanismes possibles pour un scrutin proportionnel. Dans le cadre de la présente consultation, notre objectif premier consiste à obtenir un engagement ferme de la part des partis politiques qui pourront être appelés à former le prochain gouvernement du Québec, pour une modification réelle de notre mode de scrutin dans le sens d'un proportionnel. Nous voulons surtout éviter que le débat se perpétue sur la forme (les divers mécanismes possibles) et que le fond (l'urgence d'une réforme) soit relégué au deuxième plan.

Nous croyons que le moment est venu pour le Québec de réformer en profondeur son processus électoral de manière à ce que cela ait un impact concret sur nos traditions et mœurs politiques qui sont, comme nous l'avons déjà souligné, en train de discréditer la « politique » parmi la population. C'est à celles et à ceux qui sont les acteurs du système actuel que revient la responsabilité de la modifier en profondeur. À date, toute volonté manifestée de la part des partis pour une modification semble cesser avec la prise de pouvoir. Les partis doivent dépasser leurs intérêts individuels et corporatistes à court terme. Malheureusement, c'est la population qui paie le prix de cette iniquité. Le nouveau mode électoral devrait être simple et clair, devrait comporter un seuil d'appui populaire et garantir un poids égal à chaque vote. Tout compte fait, après plus de quarante ans d'attente, nous sommes en droit d'espérer plus qu'une consultation publique sans lendemain, mais bien des résultats concrets.

CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES

155, boulevard Charest Est, bureau 200

Québec (Québec) G1K 3G6

Téléphone (418) 647-5824

Télécopieur (418) 647-5719

Courriel : ccqca@csn.qc.ca